

le mercredi 19 février 2003

10 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 30.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Bernard.

Le président du comité suspend la séance à 11 h 13.

11 h 24

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Le débat reprend sur l'amendement suivant du projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, proposé par M. Allaby :

AMENDEMENT

que l'article 3 du projet de loi soit amendé par l'adjonction, après le paragraphe 8, de ce qui suit :

3(9) Nonobstant le paragraphe (7), la Corporation est une corporation de la Couronne.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 6

M^{me} Mersereau
M. S. Graham

M. Lee
M. Allaby

M. Kennedy
M^{me} Weir

CONTRE : 21

M. Sherwood	M. Carr	M ^{me} Keddy
l'hon. M. Volpé	M. Jordan	M. Cyr
l'hon. M. Weston	M. Malley	M. Bernard
l'hon. P. Robichaud	M. Stiles	M ^{me} Dubé
M ^{me} Fowlie	M. Forbes	M. Alward
M ^{me} Poirier	M. Steeves	M. Moore
M. Cosman	M. Landry	M. Williams

Le débat reprend sur l'amendement suivant du projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, proposé par M^{me} Weir :

AMENDEMENT

que l'article 3 du projet de loi soit amendé par l'insertion, après le paragraphe 4, de ce qui suit :

3(4.1) Nul autre que Sa Majesté du chef de la province ou un mandataire de Sa Majesté du chef de la province ne détient ou n'acquiert l'une ou l'ensemble des actions des catégories d'actions créées en vertu du paragraphe (4).

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 6

M ^{me} Mersereau	M. Lee	M. Kennedy
M. S. Graham	M. Allaby	M ^{me} Weir

CONTRE : 19

M. Sherwood	M. Jordan	M. Bernard
l'hon. M. Volpé	M. Malley	M. MacKenzie
l'hon. M. Weston	M. Stiles	M ^{me} Dubé
l'hon. P. Robichaud	M. Forbes	M. Alward
M ^{me} Poirier	M. Landry	M. Moore
M. Cosman	M. Cyr	M. Williams
M. Carr		

Avec le consentement unanime, la Chambre revient à la présentation d'invités et aux messages de félicitations.

M. Holder accueille à la Chambre Peter MacKay, député fédéral de Pictou—Antigonish—Guysborough.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Le débat reprend sur l'amendement suivant du projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, proposé par M^{me} Weir :

AMENDEMENT

que l'article 3 du projet de loi soit amendé par l'adjonction, après le paragraphe 8, de ce qui suit :

3(9) Nonobstant l'article 123 de la *Loi sur les corporations commerciales*, la Corporation de portefeuille Énergie NB et l'une ou plusieurs de ses filiales dont elle est entièrement propriétaire ne peuvent fusionner sans l'approbation de l'Assemblée législative.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 4

M^{me} Mersereau
M. Lee

M. Allaby

M^{me} Weir

CONTRE : 21

M. Sherwood
l'hon. M. Volpé
l'hon. M. Weston
l'hon. P. Robichaud
M. LeBlanc
M. Cosman
M. Carr

M. Jordan
M. Malley
M. Stiles
M. Forbes
M. Holder
M. McGraw
M. Landry

M^{me} Keddy
M. Cyr
M. MacKenzie
M^{me} Dubé
M. Alward
M. Moore
M. Williams

Le débat reprend sur la motion portant rapport de l'article 3 du projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, dans sa forme amendée.

Le débat se termine. La motion portant rapport de l'article 3 du projet de loi 30 dans sa forme amendée est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 25

M. Sherwood	M. Jordan	M. Landry
l'hon. M. Volpé	M. Malley	M. Laforest
l'hon. M. Weston	M. Stiles	M ^{me} Keddy
l'hon. P. Robichaud	M. MacDonald	M. Cyr
M ^{me} Fowlie	M. Forbes	M. MacKenzie
M. LeBlanc	M. Holder	M ^{me} Dubé
M ^{me} Poirier	M. McGraw	M. Alward
M. Cosman	M. Steeves	M. Williams
M. Carr		

CONTRE : 5

M ^{me} Mersereau	M. Allaby	M ^{me} Weir
M. Lee	M. Kennedy	

M^{me} Weir invoque le Règlement; elle soutient que la demande de vote nominal sur la motion portant rapport de l'article 3 du projet de loi 30 dans sa forme amendée était irrecevable à cause de son retard. M^{me} Weir demande aussi que la présidence examine l'enregistrement vidéo de la demande de vote nominal. Le président du comité statue que la demande de vote nominal était recevable.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

30, *Loi sur l'électricité.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 2.